

Conditions générales de vente

ART.1 : Inscriptions

Toute inscription à un cours de surf dans notre structure se fait à partir du formulaire d'inscription qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne concernée s'il s'agit d'une personne majeure.

Le règlement de la prestation se fait en espèces, chèque, paypal ou virement. Un acompte de 30% du montant total sera demandé pour valider la réservation.

Le solde sera à régler le premier jour du stage.

ART.2 : Conditions de participation

Pour toute souscription à une prestation de l'école Magic Surf School, les participants doivent remplir les conditions suivantes :

- titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du surf datant de moins d'un an ;
- Savoir nager ;
- Autorisation parentale dûment complétée pour les mineurs

ART.3 : Annulation des cours

En cas de conditions exceptionnelles (mer agitée, orage...), les cours qui ne pourront être dispensés dans le cadre de la prestation souscrite seront, en accord avec les élèves concernés :

- reportés à une date ultérieure dans la possibilité des plannings de l'école et des disponibilités de l'élève
- Transformés en avoir valable dans notre école de surf, Magic Surf School
- Remboursés en dernier recours

Modalités de remboursement d'acompte :

Toute annulation intervenant :

- un mois avant la prestation : totalité de l'acompte remboursé
- 15 jours avant la prestation : la moitié de l'acompte remboursé
- Moins de 15 jours avant la prestation : l'acompte ne sera pas remboursé.

Les cours non effectués du fait de l'élève ne seront pas remboursés.

ART.4 : Responsabilité

Les élèves sont pris en charge par la structure Magic Surf School et sont donc sous la responsabilité des éducateurs durant les horaires de cours définis et communiqués à l'avance.

Les créneaux horaires durent 2 heures.

Les élèves sont à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs à la fin de ce créneau horaire. La responsabilité civile de Magic Surf School cesse en dehors de ce cadre. Les parents ont obligation de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser leur enfants à l'école de surf.

Chaque personne inscrite est responsable du matériel en cas de perte ou de vol. Les participants doivent bénéficier d'une assurance individuelle accident ou d'une assurance individuelle rapatriement.

ART.5 : Assurance

Toute personne qui souscrit à une prestation dans l'école Magic Surf School est couverte par la responsabilité civile de l'établissement dans le cadre de ces activités, à l'exception des vols.